



Représentant de proximité (RP)

Public

6 à 15 Stagiaires,
Tous les militants exerçant la responsabilité de représentant de proximité dans l'entreprise.

Prérequis

Aucun

Animation : Syndicat

Durée

2 jours soit 12h30 à 13h30 selon déroulé pédagogique

Les objectifs pédagogiques

- Prendre conscience de l'importance du mandat RP
- Reconnaître le RP comme un acteur indispensable au bon fonctionnement des IRP
- Savoir trouver l'information par soi-même ou dans son réseau
- Appréhender quelques notions de communication
- Réussir une visite de site
- Comprendre l'importance de l'acte d'adhésion
- Savoir Formuler des questions CSE

Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.
Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.

Programme de la formation

JOUR 1 :

Accueil, présentations
Prendre conscience de l'importance du mandat RP
Reconnaître le RP comme un acteur indispensable au bon fonctionnement des IRP
Savoir trouver l'information par soi-même ou dans son réseau

JOUR 2 :

Maîtriser quelques notions de communication
Réussir une visite de site
Connaître le lien entre pratiques syndicales et acte d'adhésion
Rédiger des questions efficaces à l'employeur (module optionnel)
Vécu de formation



Représentant de proximité (RP)

Les compétences ciblées

Les compétences ciblées au titre de la certification des compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'un mandat syndical sont :

- Assurer des relations avec des salariés et des interlocuteurs internes et externes
- Prospecter un secteur pour recueillir des besoins et des informations
- Rendre compte de son activité
- Contribuer à la résolution de situations de tension ou de conflit
- Contribuer à une action de communication (orale, écrite)
- Connaissances en droit social et du travail, en matière de santé, sécurité
- Connaissance des IRP et de leurs missions

Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation.

Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C³ pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C³ permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

Accessibilités

L'accessibilité de cette formation aux personnes à mobilité réduite est à vérifier auprès du syndicat.

Renseignements :
Organisme de formation C³
c3@f3c.cfdt.fr
www.f3c-c3.com